

Cyanobactéries : genèse et suivi d'une alerte sanitaire.

F. Rigaux-Barry¹, P. Tossa¹, E. Puskarczyk¹, C. Mannschott², J. Manel¹

¹ Centre antipoison et de toxicovigilance, C.H.U. de Nancy, 54035 Nancy cedex. –

² DDASS 54

Introduction : Les cyanobactéries sont des bactéries Gram négatif qui se développent surtout dans les eaux peu profondes, tièdes, calmes et eutrophisées par l'activité humaine : épandages agricoles et rejets industriels et/ou urbains. Deux sources majeures d'exposition aux cyanobactéries sont connues :

- eaux domestiques (douches, lessives) ou récréatives (baignade et nautisme);

- aliments : fruits de mer, produits agricoles et suppléments alimentaires à base d'algue bleue.

La production de cyanotoxines (hépatotoxines, neurotoxines et toxines lipopolysaccharidiques dont des dermatotoxines et des toxines digestives), responsables des effets sanitaires observés, est liée à des facteurs tels que : température de l'eau et lyse naturelle ou provoquées (algicides) des cyanobactéries.

Nous rapportons ici le cas d'une intoxication collective par les cyanotoxines consécutive à une baignade dans les eaux de la base nautique de Messein (Meurthe et Moselle), contaminée par les cyanobactéries en été 2007. Les difficultés qui ont entravé le déclenchement rapide de l'alerte seront discutées.

Matériels et Méthodes : Sollicité par la DRASS qui avait été alertée par un médecin libéral au sujet de manifestations cutanées constatées chez une famille de 5 personnes (dont 3 enfants), à la suite d'une baignade à Messein, le CAPTV a envisagé une intoxication par les cyanotoxines. Une description du tableau clinique, l'évolution des symptômes, le traitement mis en place et les résultats d'analyse des prélèvements d'eau sont présentés. En situation d'alerte, les médecins de garde (libéraux, SAMU, POSU) ont été contactés pour rechercher des cas similaires sur une période de 3 jours.

Résultats : Les prélèvements, analysés par trois laboratoires agréés, donnent des résultats très discordants mais tous attestent d'une concentration élevée en cyanotoxines. Le nombre de cyanobactéries, lui aussi très hétérogène sur le même prélèvement est largement supérieur aux seuils d'alerte pour les eaux de loisirs. L'enquête rétrospective a révélé l'existence, dans la même période, de cas d'atteinte cutanée chez d'autres baigneurs de la même base nautique. Les mesures préventives usuelles ont été mises en place par la DDASS 54 : information de la population et interdiction des activités nautiques.

Discussion et Conclusion : Les intoxications par les cyanobactéries sont mal connues des professionnels de santé. Seules des manifestations dermatologiques ont été observées ici, considérées comme inhabituelles lors d'exposition aux cyanobactéries d'eau douce. La consultation du CAPTV a été déterminante dans l'alerte sanitaire. La confirmation du signal d'alerte et le suivi de celle-ci auraient gagné en efficacité par l'utilisation d'un annuaire à jour des professionnels de santé, médecins et pharmaciens. La mise en œuvre de Toxalert, pourtant utilisé au niveau régional n'a pas été possible de ce fait.

L'hétérogénéité des résultats d'analyse pose le problème de leur fiabilité et de leurs conséquences sur la gestion du risque.